



Les Principes de l'Équateur constituent la norme reconnue dans le secteur des services financiers en ce qui concerne la gestion du risque environnemental et social relatif au financement de projet.

Le secteur financier a adopté les Principes de l'Équateur pour normaliser l'évaluation et la gestion du risque environnemental et social des opérations de financement de projet. Chaque institution financière adhère volontairement à ces principes et les met en application dans le cadre de son processus de diligence raisonnable. Le cadre de travail des Principes de l'Équateur est fondé sur les Normes de performance de l'International Financing Corporation en matière de durabilité sociale et environnementale, ainsi que sur les Directives environnementales, sanitaires et sécuritaires générales du Groupe de la Banque mondiale.

À ce jour, 79 institutions financières signataires (77 EPFI et 2 associées) de 32 pays ont officiellement adopté les Principes de l'Équateur, qui régissent donc plus de 70 % des emprunts servant à financer des projets dans les marchés émergents à l'échelle internationale.

La TD et les Principes de l'Équateur

La TD est signataire des Principes de l'Équateur depuis 2007 et s'implique dans de nombreux groupes de travail qui y sont liés. La TD participe actuellement à la troisième révision des Principes de l'Équateur, qui devrait être terminée en 2013.

En 2012, 12 opérations de financement de projets de la TD ont été évaluées à travers le prisme des Principes de l'Équateur.

Secteur	Pays	Catégorie selon les Principes de l'Équateur	Nombre d'opérations
Extraction de pétrole et de gaz	Canada	C	2
Immobilier	Canada	C	10
		TOTAL	12

	2012	2011	2010
Principes de l'Équateur – catégorie A	0	0	0
Principes de l'Équateur – catégorie B	0	0	2
Principes de l'Équateur – catégorie C	12	8	3
Total des projets	12	8	5

Dernière mise à jour : mars 2013.